

## TEXTE D'ORIENTATION 2009-2010



**La nouvelle progression de la syndicalisation SNUipp en Espagne témoigne de la confiance que continuent à nous porter les collègues, et nous continuons au quotidien de tenter de leur prouver par notre travail d'information, de défense de leur droits et des acquis arrachés de haute lutte, que nous en sommes dignes. Il reste cependant encore de vrais chantiers de syndicalisation à entreprendre, et les collègues doivent tous prendre conscience que l'organisation syndicale ne peut vivre et se maintenir que grâce aux cotisations et à la participation des syndiqués.**

**Des acquis que nous pensions définitifs sont remis en question par l'Agence au mépris des accords conclus spécifiques à l'Espagne et aussi par le poste (service culturel de l'Ambassade), qui s'est trop souvent montré prêt à appuyer toute tentative d'économies sur le dos des personnels... Nous devons rester vigilants et prendre la mesure des justes revendications.**

- ◆L'accord complet obtenu non sans longues discussions par notre organisation au sujet du versement intégral de la prime d'installation à tous les personnels concernés des EGD, et ce justement malgré toutes les tentatives de tergiversation de certains responsables du poste, nous conduit maintenant à exiger cette même prime pour tous les résidents à recrutement différé des établissements conventionnés, comme cela a pu être le cas par le passé.
- ◆Le poste, reniant un accord tacite passé précédemment avec les organisations syndicales, prétend que les résidents règlent les frais de première inscription de leurs enfants inscrits dans les établissements du réseau, et même plusieurs fois dans certains cas de changement d'établissement. Le paiement des frais de première inscription, non couvert par le Nouvel Avantage Familial, en raison d'un refus borné de l'Agence, est vécu comme une injustice par les personnels résidents et pèse lourd dans le budget des familles (les contrats locaux, ainsi que par extension les faux résidents, n'ont pas à les régler). Il s'agit par ailleurs d'une taxe destinée à abonder le fonds de réserve immobilier, qui n'a rien à voir avec les frais réels occasionnés par la première inscription des enfants. Enfin, dans la gratuité des frais accordés aux élèves des trois niveaux de Lycée, ils sont totalement pris en charge, ce qui prouve bien qu'ils font partie intégrante des frais de scolarité, et devraient donc pour les autres classes être couverts par l'avantage servi.
- ◆Alors que les établissements demandent aux collègues le paiement intégral des frais de scolarité, nombre d'entre eux continuent à refuser de payer à l'appel du SNUipp et du SNES, ils sont l'objet de prélèvements sur leur salaire. C'est pourtant bien l'AEFE qui n'a pas voulu intégrer au départ les prélèvements sociaux sur l'avantage perçu. C'est pourtant l'AEFE qui n'avait pas publié le décret avec les nouveaux montants pour la rentrée 2008 (avec des augmentations de scolarité frisant les 10%). Le prochain décret devrait corriger ses « erreurs » avec rétroactivité à octobre 2007 comme nous le réclamions. Mais une autre injustice subsiste : la perte de l'équivalent du SFT qui pèse lourd dans le budget de certaines familles (et est imposé dans l'impôt sur le revenu !).

- ◆ La pression financière qui s'exerce actuellement tant sur les établissements du réseau AEFÉ que sur ceux de la MLF devient difficilement supportable, et conduit à des hausses importantes des frais de scolarité. La dernière mesure d'économies en date, qui voit l'AEFE et la MLF obligées de s'acquitter de la part patronale des pensions civiles de leur personnels détachés, amène l'AEFE à ponctionner encore un peu plus des établissements déjà asphyxiés et la MLF à vouloir passer tous ses détachés sous le régime du contrat local espagnol, ce qui aura des conséquences négatives évidentes sur leurs conditions de vie (impôts et couverture sociale) et leurs retraites. Le SNUipp Espagne, avec le SNES FSU, a manifesté la plus grande réserve face à la possibilité d'application de cette mesure et appuyé le mouvement de grève de janvier 2009 dans les établissements MLF qui a obligé la Mission à décider d'un moratoire d'une année pour son projet : nous appelons les personnels à rester mobilisés.
- ◆ Le rappel opéré par l'Agence en Comité technique Paritaire selon lequel les personnels résidents du réseau ne sont pas soumis aux textes français, qui pour des raisons d'organisation municipale de l'accueil obligent les collègues de se déclarer grévistes 48 heures à l'avance, est à souligner de manière déterminée auprès de l'administration : nous avons lutté lors des années précédentes et obtenu l'abolition de pratiques de comptabilité qui obligeaient précisément les personnels à signaler leur intention de participation à la grève...
- ◆ La centralisation des commissions des bourses que nous avons dénoncée (sur Barcelone et surtout sur Madrid), l'augmentation exponentielle des dossiers de demandes en raison de la précarisation des situations ou de l'arrivée de familles à petits revenus attirées par le « mirage » économique espagnol (déjà bien trop cité en référence par la presse française d'avant la crise) nous amènent à revoir notre organisation de la préparation des commissions. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir des responsables acceptant la charge de représentant dans la durée et travaillant en commun.
- ◆ Des problèmes de fonctionnement subsistent dans certains établissements du réseau. C'est particulièrement le cas au LF de Barcelone, où des décisions ou attitudes autoritaires répétées du chef d'établissement ont créé une situation de tension dans les conditions de travail telle que les personnels du primaire ont été amenés à déclencher un mouvement de grève locale très suivi à la fin de l'année scolaire 2008-2009. Le SNUipp exige que partout soient scrupuleusement pris en compte les avis des Conseils des Maîtres et Conseils d'Ecole, les décisions des Conseils d'Etablissement, dans le cadre de leurs attributions respectives. De même, le SNUipp sera particulièrement vigilant à la bonne mise en pratique de la circulaire AEFÉ Vie Scolaire n°1946 du 30 juin 2008, laquelle préconise que soient entretenu au sein des établissements « un climat de confiance, de respect mutuel et de responsabilité partagée »
- ◆ Le décret réduisant de deux heures la durée hebdomadaire du temps de travail des élèves est paru le 15 mai 2008, un télégramme diplomatique de juin 2008 en fixant les modalités pour l'AEFE. Les décisions ont été très disparates depuis et le SNUipp constate un certain manque d'harmonisation sur la péninsule ibérique : les établissements AEFÉ d'Espagne ont arraché une dérogation d'un an pour la mise en place de la réduction de l'horaire des élèves, ceux du Portugal ont du réduire l'horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ceux de la Mission Laïque, parfois y compris ceux sous convention avec l'AEFE, ont adopté un nouvel horaire dès septembre 2008. Le SNUipp Espagne a demandé et obtenu, dans le cas de la dérogation d'une année, que les enseignants puissent bénéficier de la totalité ou au moins partie des 12 heures de concertation supplémentaires prévues par les textes français et ce dès l'année scolaire 2008-2009, afin de réfléchir à la nouvelle organisation.

Les élèves du primaire réseau AEFÉ en Espagne auront donc tous, à partir de l'année scolaire 2009-2010, 26h de cours par semaine, ce qui allège leur horaire d'une à deux heures. Les modalités d'organisation horaire de la semaine sont cependant différentes selon les établissements et ne correspondent pas toutes aux propositions formulées par la majorité des enseignants. La prise en charge des difficultés se fera majoritairement dans les établissements dans le cadre des 26h et mobilisera les enseignants libérés sur le temps d'espagnol de leur classe. On est donc sur ce temps dans une logique "plus de maîtres que de classe" qui ne peut être que satisfaisante. Mais le SNUipp Espagne émet d'ores et déjà les plus grandes réserves pour ce qui est du travail portant sur les élèves en lourde difficulté, qui existent dans nos établissements, en petit nombre certes, mais que l'administration refuse de voir. Si la remédiation sur la difficulté (qui existait déjà dans nos établissements) peut porter ses fruits sur des problèmes de lecture, langue, logique, mathématiques ponctuels, nous avons pu par le passé constater l'inefficacité des Projets Personnalisés de Réussite Educative établis sur des situations plus lourdes, face à des familles peu ou pas coopérantes et en l'absence de toute aide spécialisée scolaire. Dans certains établissements de la Mission Laïque, en revanche, les élèves en difficulté pourront avoir jusqu'à 28 heures/semaine de classe, la réduction ne s'appliquant pas pour tous... mais les élèves en difficulté ont-ils besoin de plus d'école ou de mieux d'école ?

- ◆ Les conditions de travail des maîtres et des enfants sont souvent loin d'être optimales. En effet, nous regrettons de constater que chaque année les effectifs par classe ne cessent de croître ainsi que le rapport à la taille des salles : afin de répondre à une volonté purement économique de l'administration d'augmenter les rentrées d'argent à tout prix dans nos établissements, on charge au maximum les effectifs des classes de maternelle et de primaire, au nom de l'habituel chantage à la « survie ». Des élèves sans aucun pré requis en langue française intègrent la maternelle parfois en grande section, sans qu'aucun dispositif institutionnel d'accueil spécifique ne soit mis en place : l'absence d'aide spécifique rend difficile l'intégration de ces élèves et les enseignants concernés sont souvent désemparés face à une telle hétérogénéité puisque se trouvant dans l'impossibilité d'offrir à l'ensemble des élèves une qualité d'enseignement et de suivi optimale. Bien que les frais de scolarité augmentent de près de 10% à la rentrée prochaine, l'administration se refuse à donner des moyens supplémentaires en postes pour optimiser les conditions d'accueil de nos élèves et se limite généralement à penser qu'un enfant de plus, c'est de l'argent en plus, sans mesurer les conséquences alarmantes au point de vue pédagogique. Triste est de constater, que le primaire reste, malgré toutes les réformes sur les plans et programmes de suivi qu'il a dû endurer ces dix dernières années, parfois plus vite qu'en France, au nom du statut de vitrine pédagogique, la « vache à lait » des établissements d'Espagne...
- ◆ On oblige trop souvent nos collègues à accepter les enfants des collègues absents sans explication aucune et avec modification immédiate imposée du service quand il s'agit du collègue d'espagnol : façon comme une autre pour l'administration de réaliser des économies de bout de chandelle sur les frais de remplacements lors d'absences de courte durée.
- ◆ La présence du secrétaire SNUipp Portugal a permis d'échanger sur ces différents sujets avec une vision « péninsule ibérique ». Il est particulièrement intéressant de constater que d'une école à l'autre et d'un pays à l'autre, les instructions sont souvent interprétées bien différemment tout en étant présentées comme faisant partie d'une politique péninsule ibérique. (par exemple, la réforme portant sur les nouveaux horaires est appliquée depuis le 1er janvier 2009, à Lisbonne). En conclusion, ne restons pas isolés, seule une approche collective des problèmes et un lien soutenu entre nos deux sections, nous permettra d'être efficaces et cohérents.

## REVENDEICATIONS 2009-2010



→ Nous constatons les effets négatifs des mesures gouvernementales françaises, notamment le désengagement progressif et bien réel de l'Etat dans les services publics. Cela se traduit par des restrictions croissantes imposées à l'AEFE, laquelle tend de plus à plus à solliciter financièrement les familles et les établissements scolaires. (augmentation généralisée des frais de scolarité induite par la prise en charge complète de l'ISVL, l'augmentation de la participation au salaire des résidents, et la prise en charge des pensions civiles qui génère à l'AEFE la nouvelle dîme pouvant aller jusqu'à 6% des recettes de scolarité des établissements et à la MLF la tentative de faire passer les personnels détachés sous le régime contrat local...)

Cette panoplie de mesures et d'économies forcées ne conduit absolument pas à créer les conditions pour une école de la réussite pour tous, ni en France ni à l'étranger.

Revendiquant donc que soient dégagés tous les crédits nécessaires au bon fonctionnement des établissements du réseau,

### **le SNUipp Espagne :**

→ exige que soient conservés les statuts des personnels et leurs acquis sociaux : la proposition formulée par l'Agence dans son prochain Plan d'Orientation Stratégique d'un statut unique pourrait bien dissimuler sous le couvert « d'améliorations » (fin des trois mois...) une obligation pour les collègues résidents à la mobilité ou au retour en France forcé, ce dont nous ne voulons pas. Le passage en contrat local des détachés Espagne de la MLF est un autre exemple de dégradation du statut à laquelle nous sommes opposés.

→ exige que l'avantage familial soit révisé rapidement chaque année (à la hauteur des frais de scolarité, une fois déduites les contributions sociales, ainsi que le prévoit le décret en vigueur). Les collègues résidents concernés ne doivent payer les frais de scolarité qu'après avoir reçu le montant correspondant. De plus, les collègues doivent percevoir l'équivalent du SFT (dont ils ont été privés en Espagne au mépris des accords spécifiques conclus par le passé avec l'AEFE).

→ exige que les frais de première inscription soient inclus dans le montant des frais de scolarité pour le calcul de l'avantage familial, ou à défaut pris en charge localement par accord avec les établissements.

→ continue à réclamer une ISVL portée à 15% de l'indemnité d'expatriation minimum, ce afin de faire face à l'augmentation très importante du coût de la vie et du logement en Espagne endurée lors des huit dernières années par tous les personnels et demande que par la suite, le montant de l'ISVL soit révisé régulièrement en suivant l'évolution de l'IPC.

→ exige que l'intégralité de l'ISVL ou de l'IE soit versée aux personnels durant les congés maladie : rien juridiquement ne peut justifier cette disposition du décret 2002-22 et seuls les personnels enseignants à l'étranger sont affectés par cette mesure de réduction d'indemnités dans la fonction publique.

- appuiera par tous les moyens possibles (courriers à l'Agence, pétitions, appel à la grève) les revendications de nos collègues portant sur les quatre points précédents, qui affectent gravement notre pouvoir d'achat en Espagne et donc nos conditions de vie.
- revendique un effectif de 25 élèves pour assurer un travail et un suivi des élèves optimal. Le SNUIPP Espagne veillera particulièrement au respect de ces conditions pour les classes de CP et les cours à double niveau. Par ailleurs, il est inacceptable que certains établissements (EGD, homologués, conventionnés) considèrent un effectif de 30 élèves par classe comme un objectif à atteindre et non comme une limite extrême. Même si **en aucun cas** nous n'accepterons des effectifs supérieurs à 30, nous continuerons à dénoncer tout dépassement des 25 élèves par classe comme une surcharge de travail inacceptable et conseillerons dans de tels cas à nos collègues de procéder à des réductions dans leur temps de suivi accordé aux élèves et aux familles.
- réclame d'urgence la création en Espagne d'un Réseau d'Aide à la Prise en Charge des Elèves en Difficulté, avec création de tous les postes d'expatriés spécialisés nécessaires et la formation sur place des personnels résidents volontaires, exige l'ouverture d'une CLIN (classe d'intégration) pour les élèves primo-arrivants non francophones inscrits dès la moyenne section afin de favoriser leur intégration au sein de leur classe et de leur école.
- appuie tous les instituteurs et PE qui défendent et exigent le droit de choisir librement leurs manuels scolaires et supports d'enseignement : il ne devrait y avoir sur ce point aucune obligation, pas même celle du manuel unique par niveau telle qu'elle est pratiquée au secondaire. L'école primaire a des spécificités dans ses choix et sa façon de travailler que l'administration doit reconnaître et apprendre à respecter.
- demande que toute acceptation de stagiaire dans les classes soit liée à une convention établie par écrit, à l'obtention d'une compensation horaire pour le maître d'accueil voire financière en cas de stage long, et à une formation comme maître ressource pour les maîtres volontaires.



## **Le SNUipp Espagne**

*donne les consignes syndicales suivantes à tous les maîtres et équipes pédagogiques :*

### **Absences :**

Dans le cas d'une absence imprévue d'un collègue, ne pas accueillir les élèves de la classe concernée plus d'une journée.

Dans le cas d'une absence prévue (avec demande d'autorisation préalable) d'un collègue, ne pas accueillir les élèves de la classe concernée.

### **Grève :**

Les jours d'appel à la grève, exiger de l'administration que toutes les familles ayant un enfant dans une classe dont le maître est concerné par l'appel soient prévenues : l'Agence n'exige pas à l'étranger de se déclarer gréviste 48 heures à l'avance. L'administration n'a pas à recenser à l'avance les collègues grévistes.

(rappel : Toute information que les collègues souhaiteraient transmettre aux parents doit se faire sous enveloppe ou pli fermé-agrafé et après en avoir averti le chef d'établissement.)

### **Avantage familial :**

Dans l'attente de la publication du nouveau décret, dans l'attente de l'aboutissement des négociations pour le SFT et les frais de première inscription, ne rien payer des frais de scolarité exigés.

Mettre « de côté » la différence entre les avantages perçus et les prélèvements effectués sur les salaires (pour faire face aux prélèvements ou au règlement futur de la dette accumulée).

Tenir informé le secrétariat Espagne de la participation au mouvement de non-paiement.